



AUTORISATION D'UTILISATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE  
(PERSONNE MAJEURE)

En application de l'article 9 du Code civil

**ÉVÈNEMENT : CARNAVAL 2021**

Je soussigné(e) Mme/M.....  
Domicilié(e) au : .....  
.....  
Joignable au : .....

Je donne à la commune de Salles l'autorisation d'utiliser et de diffuser la (ou les) photographie(s) me représentant, prise(s) et transmise(s) par mes soins dans le cadre du jeu concours « Carnaval 2021 », pour les usages suivants :

- Publication sur le site internet de commune de Salles, à l'url : <https://www.ville-de-salles.com/culture-tourisme/festivites/carnaval/> ;
- Publication sur la page Facebook de la commune de Salles, à l'url : <https://www.facebook.com/villedesalles33>

A ce titre, il est précisé que la photographie transmise ne sera ni retouchée, ni modifiée. Elle sera intégrée à un montage vidéo avec l'ensemble des photographies reçues dans le cadre de ce jeu concours. Cette vidéo sera diffusée sur les supports précités jusqu'à l'organisation du Carnaval 2022. Seuls les prénoms des gagnants seront mentionnés sur ces supports.

**Rappel de l'organisation du jeu concours :**

- Se parer de son déguisement fétiche et/ou de son plus beau maquillage, se prendre en photo (seul ou en famille) et l'envoyer à l'adresse mail suivante : [culture@ville-de-salles.com](mailto:culture@ville-de-salles.com), **à partir du 15 février uniquement** ;
- Mentionner son prénom et joindre la fiche ci-dessus complétée et signée pour que la participation soit acceptée ;
- Fin du concours le 24 février à 23h59 ;
- Diffusion des photos des participants et annonce des gagnants le 27 février après délibération du jury composé des animateurs de la commune.

Fait à ..... Le .....

Signature :

*La commune de Salles traite les données conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. Les données à caractère personnel collectées par la commune dans cette autorisation ont pour seule finalité le traitement de votre participation au concours « Carnaval 2021 ». Ces données seront conservées jusqu'à l'organisation du Carnaval 2022 ou jusqu'à votre demande de suppression de votre photographie. Elles sont à destination des services municipaux dans le cadre de l'organisation dudit concours. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi que d'opposition en contactant le service Juridique de la Mairie de Salles : [juriste@ville-de-salles.com](mailto:juriste@ville-de-salles.com) / 05 57 71 98 60 ou le Délégué à la protection des données de la commune, Gironde Numérique : [rgpd@girondenumerique.fr](mailto:rgpd@girondenumerique.fr) / 05 35 54 08 84. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.*



## AUTORISATION D'UTILISATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE (PERSONNE MINEURE)

En application des articles 9 et 372 du Code civil

### ÉVÈNEMENT : CARNAVAL 2021

Nous soussignons Mme/M.....  
Représentants légaux de : .....  
Domiciliés au : .....  
.....  
Joignables aux : .....

Nous donnons à la commune de Salles l'autorisation d'utiliser et de diffuser la (ou les) photographie(s) représentant notre enfant, prise(s) et transmise(s) par nos soins dans le cadre du jeu concours « Carnaval 2021 », pour les usages suivants :

- Publication sur le site internet de commune de Salles, à l'url : <https://www.ville-de-salles.com/culture-tourisme/festivites/carnaval/> ;
- Publication sur la page Facebook de la commune de Salles, à l'url : <https://www.facebook.com/villedesalles33>

A ce titre, il est précisé que la photographie transmise ne sera ni retouchée, ni modifiée. Elle sera intégrée à un montage vidéo avec l'ensemble des photographies reçues dans le cadre de ce jeu concours. Cette vidéo sera diffusée sur les supports précités jusqu'à l'organisation du Carnaval 2022. Seuls les prénoms des gagnants seront mentionnés sur ces supports.

#### Rappel de l'organisation du jeu concours :

- Se parer de son déguisement féérique et/ou de son plus beau maquillage, se prendre en photo (seul ou en famille) et l'envoyer à l'adresse mail suivante : [culture@ville-de-salles.com](mailto:culture@ville-de-salles.com), **à partir du 15 février uniquement** ;
- Mentionner son prénom et joindre la fiche ci-dessus complétée et signée pour que la participation soit acceptée ;
- Fin du concours le 24 février à 23h59 ;
- Diffusion des photos des participants et annonce des gagnants le 27 février après délibération du jury composé des animateurs de la commune.

Fait à ..... Le .....

Signature des représentants légaux :

*La commune de Salles traite les données conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978. Les données à caractère personnel collectées par la commune dans cette autorisation ont pour seule finalité le traitement de votre participation au concours « Carnaval 2021 ». Ces données seront conservées jusqu'à l'organisation du Carnaval 2022 ou jusqu'à votre demande de suppression de votre photographie. Elles sont à destination des services municipaux dans le cadre de l'organisation dudit concours. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité ainsi que d'opposition en contactant le service Juridique de la Mairie de Salles : [juriste@ville-de-salles.com](mailto:juriste@ville-de-salles.com) / 05 57 71 98 60 ou le Délégué à la protection des données de la commune, Gironde Numérique : [rgpd@girondenumerique.fr](mailto:rgpd@girondenumerique.fr) / 05 35 54 08 84. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.*